



**DOSSIER DE CANDIDATURE
MARCHE NOCTURNE DE BANDOL
EDITION 2026**

Dossier complet à retourner avant le 20 février 2026 à 12h00
(délai de rigueur)

Nom, Prénom

Adresse, code postal,

ville Adresse mail

Numéro SIRET

Numéro de portable

Date de dépôt :

Contact

**A l'attention de Monsieur le Maire
« Candidature Marché nocturne de Bandol »
Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Service Gestion du domaine public et communal
11 rue des Ecoles
83150 Bandol**

Encart réservé à l'administration

Dossier complet

Dossier incomplet

Tout dossier incomplet sera rejeté



INFORMATIONS GENERALES

Le marché nocturne aura lieu à compter du lundi 29 juin jusqu'au dimanche 06 septembre 2026 sur le port (quai de Gaulle) de l'embarcadère au carrousel.

Le présent appel à candidatures concerne l'installation et l'exploitation des stands qui viennent affirmer l'intérêt touristique de Bandol.

La commune souhaite installer un maximum de 36 stands qui seront installés le long du quai de Gaulle. L'occupation sera possible :

- De 18h00 à 01h30 du 29 juin au 31 août 2026
- De 17h00 à 23h00 du 01er au 06 septembre 2026

Toute absence doit être signalée auprès du service « Gestion du domaine public et communal » de la ville (patrimoine@bandol.fr).

Le droit d'occupation du domaine public pour toute la période du marché nocturne est fixé par la décision municipale n°33 du 08 décembre 2025 et payable d'avance.

La dimension des stands est standard : 4ml.

La place attribuée ne pourra pas être choisie par l'exposant et ne pourra pas être modifiée.

Le règlement intérieur du marché nocturne portant réglementation générale du marché nocturne saisonnier de la commune de Bandol sera remis à chaque exposant retenu lors de la commission d'attribution.

L'ensemble des documents est en accès libre, direct et complet sur le site Internet de la ville de Bandol : www.bandol.fr, rubrique mairie / commande publique / occupation du domaine public.

Ils peuvent également être retirés gratuitement à l'adresse suivante : Mairie de Bandol - Service Gestion du Domaine Public et Communal : 11 rue des Écoles - 83150 Bandol (04 94 29 12 51)

Le dossier de consultation comporte le présent dossier de candidature ;

Le dossier de candidature devra comporter :

- Le dossier dûment complété des photographies et un descriptif précis des produits qui seront à la vente, ainsi que leur provenance
- Tout document utile en faveur de votre candidature (certificats, qualifications, participations antérieures...)

Toute demande hors délai ne sera pas instruite.

Toute demande incomplète sera automatiquement rejetée.

1) PROCEDURE D'ATTRIBUTION :

Les demandes de candidature doivent être réceptionnées au plus tard le 20 février 2026 à 12h00 :

- Soit en version papier en un exemplaire dûment signé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE BANDOL
SERVICE GESTION DU DOMAINE PUBLIC ET COMMUNAL
11 rue des écoles - 83150 BANDOL

- Soit en version électronique à l'adresse email suivante : patrimoine@bandol.fr



Dès que les candidatures auront été examinées en commission, elles feront l'objet d'une autorisation individuelle ou d'un courrier de refus le cas échéant.

Pour tous les produits la Commission évalue les produits proposés sur différents critères, notamment :

- Fabrication maison, artisanale : photos des ateliers de fabrication
- Produit novateur, unique sur le marché
- Provenance des produits (origine locale, ...)
- Fabrication des produits entièrement sur le stand
- Personnalisation d'une partie des produits à la demande de la clientèle et variété des produits
- Qualité des produits et bonne finition

Cependant un quota sera appliqué afin d'équilibrer le marché selon trois catégories d'exposants :

- 50 % des candidatures seront retenues dans la catégorie des commerçants revendeurs, dont 15 % maximum dans la catégorie alimentaire (tarif 2 861 €)
- 40 % des candidatures seront retenues dans la catégorie des artisans (tarif 1 925 €)
- 10 % des candidatures seront retenues dans la catégorie des artistes créateurs sur place (tarif 749 €)

La commission attribue une note à l'ensemble des candidats au regard des critères précités et seuls les candidats ayant obtenus les meilleures notes dans leur catégorie, peuvent obtenir un emplacement.

Les offres sont analysées au regard des critères suivants :

CRITÈRES DE SÉLECTION			
Critères d'attribution	Sous-critères	Pondération	Notes
Qualité et originalité des produits proposés 100 points	Qualité des produits proposés à la vente (savoir-faire artisanal, matériaux utilisés,) : - Fabrication maison, artisanale : photos des ateliers de fabrication ;	30 points 15 points	
	Originalité des produits proposés à la vente : - Produit novateur ; - Réalisation et/ou personnalisation sur place.	40 points	
	Le soin apporté à la présentation du stand : Cohérence de la proposition des produits à la vente (famille de produits : décoration / beauté / habillement / accessoires / épicerie fine, ...)	15 points	
	Total points :	100 points	

Les offres devront impérativement comprendre :

- des photos de l'atelier ;
- une liste exhaustive des objets vendus, ainsi que des photos de ces derniers.

Les produits alimentaires s'apparentant à de l'épicerie fine, sucrés, salés, apéritifs, bières et digestifs, sont autorisés (hors produits frais).

La dégustation et la consommation sur place sont interdites.



Observations et précisions permettant d'apprécier la qualité de la candidature :

A large, empty rectangular box with a black border, intended for providing observations and details regarding the quality of the candidature.

3. PHOTOS PERMETTANT D'APPRÉCIER LA QUALITÉ DE LA CANDIDATURE :

LES PHOTOS SONT A JOINDRE EN ANNEXE OBLIGATOIREMENT

4. TARIFS 2026 :

La décision n°33 du 08 décembre 2025 fixe les tarifs dus pour la participation au marché nocturne.

- Artisans exposants : 2 861 €
- Artisans créateurs : 1 925 €
- Artisanal peintre / magicien / créateur sur place : 749 €

5. PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Le présent dossier dûment complété + les photos et illustrations annexées
- Documents administratifs afférant à votre activité et justifiant votre statut (Kbis, attestation INSEE, copie attestation maison des artistes, attestation d'assurance... de moins de 3 mois)
- Le règlement de la redevance ([à fournir suite à l'information que la candidature a été retenue](#))
- Une copie de l'attestation d'assurance des professions non sédentaires (responsabilité civile) ou attestation spécifiant la garantie pour participer aux marchés et foires
- Une copie recto verso de la pièce d'identité du titulaire de l'emplacement et de toute personne présente sur le stand
- Deux photos d'identité du titulaire de l'emplacement et de toute personne présente sur le stand
- Un justificatif de domicile du titulaire de l'emplacement